CRH CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 3 FÉVRIER 2012 SOUS LE NUMÉRO D. 12-0061

COMPLÉMENT D'INFORMATION DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 24 JUILLET 2012

Établissement de crédit agréé en qualité de société financière Société anonyme au capital de 299 702 043,25 euros Siège social : 35 rue La Boétie - 75008 PARIS 333 614 980 R.C.S. PARIS - APE 6492Z

Téléphone : 33 (0)1 42 89 49 10 - Télécopie : 33 (0)1 42 89 29 67

DES MARCHÉS FINANCIERS AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 juillet 2012, sous le numéro D. 12-0061-A01, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 février 2012 sous le numéro D. 12-0061. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

(Reprenant les rubriques du document de référence, conforme à l'annexe XI du règlement CE 809/2004, faisant l'objet d'une actualisation)

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	page 5
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2012	page 7
CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES	page 9
1.1. RESPONS ABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT	
D'INFORMATION	page 9
CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
	- 0
2.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX	page 11
2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants	nage 11 nage 11
CHAPITRE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	nage 13
4.1. HISTOIRE, ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ, LÉGISLATION	
4.1.4. Siège social - forme juridique - législation - autres renseignements	
4.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES	
4.2.1. Politique d'émission	
4.2.2. Émissions obligataires de l'exercice	page 15
4.2.3. Échéancier des emprunts obligataires au 30 juin 2012	
CHAPITRE 5 – APERÇU DES ACTIVITÉS	page 17
5.2. REFINANCEMENTS	page 17
5.2.1. Évolution du montant des prêts accordés	page 17
5.2.2. Évolution des encours de prêts	
5.2.4. Situation des refinancements des crédits à l'habitat aux ménages en France	page 18
CHAPITRE 9 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION	. 10
ET DE SURVEILLANCE	• •
9.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINIS	
DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	
9.1.0. Présidents d'honneur	
9.1.2. Direction.	
9.1.3. Comité des rémunérations.	
9.1.4. Comité d'audit	
9.1.5. Autres fonctions occupées par les mandataires sociaux en 2012	page 21
CHAPITRE 10 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
10.1. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES OU GROUPES D'ACTIONNAIRES I	
PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2012	
CHAPITRE 11 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOI	NE. I.A
SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	page 25
11.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	
BILAN	page 25
COMPTE DE RÉSULTAT	page 28
BILANCOMPTE DE RÉSULTATTABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE	page 29
ANNEXE	page 30
11.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	page 43
11.5. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	page 43
11.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE11.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION DE L'ÉMETTEUR	page 43
CHAPITRE 14 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	page 45

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Dans un environnement restant très tourmenté, la CRH a poursuivi ses émissions obligataires à long terme pour des montants significatifs.

La CRH a ainsi emprunté 4,5 milliards d'euros et 1 milliard de francs suisses (CHF) sur le semestre. Les montants respectifs de ses émissions au cours du premier semestre 2011 étaient de 7,3 milliards d'euros et de 800 millions de CHF.

Conformément à l'objet social de la société, le montant de ses prêts est égal à celui de ses emprunts obligataires.

Sa production au cours du semestre s'inscrit en retrait par rapport à celle du premier semestre 2011 qui correspondait à un sommet historique.

Au 30 juin 2012, le montant total des prêts accordés depuis la création de la société atteint 86,1 milliards d'euros et 2,05 milliards de francs suisses.

À cette date, compte tenu des remboursements effectués, l'encours des prêts s'établit à 52,05 milliards d'euros et 2,05 milliards de francs suisses. Il s'élevait à 47,55 milliards d'euros et 1,05 milliard de francs suisses au 31 décembre 2011.

Le prochain remboursement interviendra le 25 octobre 2013 pour 4,7 milliards d'euros.

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé au cours de la période.

La CRH a poursuivi au cours du semestre ses opérations en francs suisses. Il est rappelé que ces opérations :

- sont destinées à refinancer des prêts à l'habitat en francs suisses accordés à des travailleurs frontaliers pour financer l'acquisition ou la construction de logements situés en France;
- respectent l'ensemble des dispositions légales et réglementaires régissant les opérations de la CRH;
- n'induisent pas de risque de change, la CRH empruntant en francs suisses, prêtant en francs suisses et recevant en garantie des prêts à l'habitat en francs suisses.

Le lancement de nouveaux emprunts obligataires au cours du second semestre dépendra de l'état du marché et des besoins de refinancements des actionnaires.

Enfin, et par ailleurs, la CRH a continué d'assurer ses prestations pour le compte de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) dans le cadre de la convention signée avec cette institution.

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

a) Résultats

Il est rappelé que les opérations de refinancement, c'est-à-dire les opérations de prêt et d'emprunt, mais aussi de remboursement, n'ont pas d'incidence directe sur les résultats. En effet, la CRH ne prélève pas de marge sur ses opérations et prête à ses actionnaires l'intégralité des capitaux qu'elle a levés sur le marché financier, dans les mêmes conditions de taux et de durée.

De ce fait, les résultats de la CRH correspondent au produit du placement des fonds propres sur le marché monétaire, déduction faite des frais généraux et de la rémunération des emprunts subordonnés contractés auprès des actionnaires.

Dans un contexte de taux à nouveau très bas, l'EONIA moyen s'établissant à 0,36%, le résultat net d'impôt sur les sociétés s'élève à 1 026 102,87 euros au 30 juin 2012 contre 288 970,33 euros au 30 juin 2011.

Les produits de placement progressent de 43%, sous l'effet de :

- la hausse du taux moyen des placements qui passe de 1,50% à 1,82%,
- l'augmentation de 17% du montant des capitaux placés.

Le bas niveau des taux est en partie compensé par un allongement de la durée des placements, celle-ci s'établissant à 21 mois (24 mois en excluant les dépôts à vue). Ces placements sont effectués à 43% à taux fixe et 57% à taux révisables indexés pour l'essentiel sur l'Euribor 3 mois.

Avec un rendement moyen supérieur à 1%, la CRH est en mesure de couvrir à la fois les frais de fonctionnement et la rémunération partie fixe des prêts subordonnés qui lui sont consentis par ses actionnaires.

Les produits correspondant à la prestation de services de la CRH à l'égard de la SFEF s'établissent à 80 000 euros.

La rémunération des emprunts subordonnés reste pratiquement stable, la baisse de 20% de l'encours moyen suite à l'augmentation de capital de l'automne 2011 se compensant avec la hausse du taux moyen de placement. De ce fait, le produit net bancaire progresse de 78%.

Les frais généraux augmentent de 10% dont 7% en raison de la hausse du poste Impôts et taxes. Les 3% restant sont liés à l'augmentation des honoraires d'une agence de notation, à ceux des commissaires aux comptes et des frais de *road shows*. Les frais de personnel restent stables.

En année pleine, toutes choses égales par ailleurs, l'augmentation des frais généraux ne devrait pas dépasser 10%.

b) Situation financière

Au 30 juin 2012, les fonds propres de la CRH, hors emprunts subordonnés, s'élèvent à 314 millions d'euros. Les emprunts subordonnés s'établissent à 165 millions d'euros.

Le niveau du ratio de solvabilité de la CRH est de 8,59%, il était de 8,67% au 31 décembre 2011 et au 30 juin 2011. Le *core equity tier one ratio* (CET1) s'établit à 5,64%.

c) Endettement

Il est rappelé que la CRH n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte des banques. Lors des échéances d'intérêt et de remboursement, les banques emprunteuses lui apportent les sommes correspondant au service de sa dette. La CRH n'a donc pas à dégager de marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

LISTE DES MANDATS

La liste actualisée des mandats ou fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux figure au chapitre 9.

DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

La société se conforme aux règles en vigueur. Au 30 juin 2012, le montant des dettes fournisseurs s'élève à 122 329,74 euros. Le délai de paiement de ces dettes est inférieur à un mois.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2012

Période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Caisse de Refinancement de l'Habitat S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense, le 20 juillet 2012

Paris, le 20 juillet 2012

KPMG Audit *Département de KPMG S.A.* **AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES**

Rémy TABUTEAU *Associé*

Olivier LELONG *Associé*

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT D'INFORMATION

Monsieur Henry RAYMOND, Président Directeur Général de la CRH.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

À Paris, le 24 juillet 2012

Le Président Directeur Général Henry RAYMOND

CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

1) AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA

NEXIA International

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse: 31 rue Henri Rochefort 75017 PARIS

Représentée par : Monsieur Olivier LELONG

Mandat: Désigné initialement le 16 avril 1991, renouvelé le 4 mars

1997, le 4 mars 2003 et le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur

les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2) KPMG Audit

Département de KPMG SA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse: Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle

92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Représentée par : Monsieur Rémy TABUTEAU

Mandat : Désigné initialement le 16 avril 1991, renouvelé le 4 mars 1997,

le 4 mars 2003 et le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les

comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

1) Monsieur Olivier JURAMIE

Commissaire aux comptes suppléant de AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse: 31 rue Henri Rochefort 75017 PARIS

Mandat : Désigné le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur

les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2) Madame Isabelle GOALEC

Commissaire aux comptes suppléant de KPMG Audit

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse: Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle

92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Mandat : Désignée le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à

l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur

les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

CHAPITRE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1. HISTOIRE, ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ, LÉGISLATION

4.1.4. Siège social - forme juridique - législation - autres renseignements

4.1.4.3. Législation et réglementation

A) Les dispositions législatives et réglementaires applicables aux opérations de la CRH sont celles des textes suivants :

- article 13 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 complété par l'article 36 de la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 ;
- articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier codifiant les dispositions de l'article 16 de la loi n° 69-1263 du 31 décembre 1969 modifiées par les articles 12 et 13 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985, par l'article 113 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, par l'article 16 de l'ordonnance n° 2008-556 du 13 juin 2008 et par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010 ;
- article L. 515-14 paragraphe I relatif aux sociétés de crédit foncier ;
- article R. 214-7 du Code monétaire et financier créé par le décret n° 2011-922 du 1er août 2011 ;
- articles R. 313-20 à R. 313-25 du Code monétaire et financier reprenant les dispositions du décret n° 2000-664 du 17 juillet 2000, modifiés par le décret n° 2003-144 du 19 février 2003 et par le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007 et le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 ;
- le règlement n° 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière concernant l'évaluation des biens financés à prendre en compte pour déterminer la part mobilisable d'un prêt, règlement modifié par le règlement n° 2002-02 et par les arrêtés du 7 mai 2007 et du 23 février 2011.

4.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

4.2.1. Politique d'émission

Les montants annuels des émissions de la CRH sont ici récapitulés :

Année	Nombre d'émissions dans l'année	Montant nominal en millions d'€	
1985 (4 ^{ème} trimestre)	2	551,87	25 émissions garanties
1986	6	1 506,20	par l'État
1987	8	1 783,65	pour 5 774,77 millions
1988	9	1 933,05	d'€
1988	1	152,45	
1989	6	1 184,53	
1990	8	1 219,59	
1991	10	1 829,39	
1992	8	1 387,29	
1993	11	1 585,47	
1994	1	91,47	
1995	2	266,79	
1996	2	525,95	
1997	2	304,90	
1998 *	6	2 143,43	2067
1999 *	12	3 055,00	206 émissions non garanties par
2000	9	2 553,00	l'État
2001	9	1 384,00	pour 81 987,25 millions d'€
2002	9	1 798,00	u C
2003	8	1 802,00	
2004	9	2 560,00	
2005	10	3 050,00	
2006	12	7 655,00	
2007	14	8 325,00	
2008	6	7 400,00	
2009	15	5 050,00	
2010 **	17	9 201,01	
2011 ***	14	12 132,57	
2012 (6 mois) ****	5	5 330,42	
Total	231	87 762,03	87 762,03

^{*} Y compris les montants correspondant à l'offre publique d'échange intervenue au cours de l'année. ** Y compris le montant d'une émission obligataire libellée en CHF réglée le 21 juillet 2010 de 250 millions de CHF (186,01

^{***} Y compris les montants des émissions obligataires libellées en CHF réglées :

⁻ le 29 mars 2011 : 350 millions de CHF (270,12 millions d'€) et 275 millions de CHF (212,24 millions d'€) - le 12 juillet 2011 : 175 millions de CHF (150,21 millions d'€)

^{****} Y compris les montants des émissions obligataires libellées en CHF réglées : - le 5 mars 2012 : 350 millions de CHF (290,19 millions d'€) et 275 millions de CHF (228,01 millions d'€) - le 23 mai 2012 : 175 millions de CHF (145,70 millions d'€) et 200 millions de CHF (166,51 millions d'€)

Depuis la création de la CRH, des remboursements sont intervenus à hauteur de 34 063,03 millions d'euros ramenant l'encours au 30 juin 2012 à 53 699 millions d'euros.

4.2.2. Émissions obligataires de l'exercice

Au cours du premier semestre, cinq émissions obligataires ont été lancées pour un montant total de 5 330,41 millions d'euros dont deux émissions obligataires en devises pour un montant de 1 milliard de francs suisses soit 830,41 millions d'euros.

Ces émissions présentaient les caractéristiques ci-après :

N° de l'émission	Emprunt	Code Isin	Date de règlement	N° et date de visa AMF
12-01	4% juin 2022	FR0011178946	17/01/12	12-019 du 13/01/12
12-02	1,625% mars 2019	CH0148606079	05/03/12	Non concerné
12-02	2,375% mars 2024	CH0148606137	05/03/12	Non concerné
12-03	3,60% mars 2024	FR0011213453	08/03/12	12-104 du 06/03/12
12-04	1,125% septembre 2017	CH0184777255	23/05/12	Non concerné
12-04	1,875% mai 2022	CH0184777271	23/05/12	Non concerné
12-05	3,60% mars 2024	FR0011213453	25/06/12	12-285 du 21/06/12

Émissions en euros							
N° de l'émission Emprunt Montant en millions Taux de revient émetteur (en %) Écart de contre euribor reoit							
12-01	4% juin 2022	2 000	4,05	4,01	160 с		
12-03	3,60% mars 2024	1 750	3,67	3,63	120 с		
12-05	3,60% mars 2024	750	3,14	3,1	103 с		

Émissions en francs suisses						
N° de l'émission	Emprunt	Montant en millions Ecart revient revient (en %) Ecart Control Gottes (en %)				
12-02	1,625% mars 2019	275	1,70	1,66	90 с	
12-02	2,375% mars 2024	350	2,36	2,33	105 с	
12-04	1,125% septembre 2017	200	1,22	1,18	64 c	
12-04	1,875% mai 2022	175	1,88	1,85	74 c	

Ces conditions situent la CRH parmi les meilleures signatures européennes.

4.2.3. Échéancier des emprunts obligataires au 30 juin 2012

Emprunt	Date de rembourse- ment	Code Isin	Quantité de titres	Valeur nominale unitaire	Encours en millions	Devise
CRH 5,00% octobre 2013	25/10/2013	FR0000488702	4 705 000 000	1	4 705,0	EUR
CRH 4,25% octobre 2014	25/10/2014	FR0010018275	4 095 000 000	1	4 095,0	EUR
CRH 2,50% mai 2015	07/05/2015	FR0010892521	1 050 000 000	1	1 050,0	EUR
CRH 1,50% septembre 2015	21/09/2015	CH0114336255	50 000	5 000	250,0	CHF
CRH 4,10% octobre 2015	25/10/2015	FR0010134379	4 970 000 000	1	4 970,0	EUR
CRH 1,75% mars 2016	29/03/2016	CH0125062254	55 000	5 000	275,0	CHF
CRH 2,60% avril 2016	26/04/2016	FR0010962670	1 100 000 000	1	1 100,0	EUR
CRH 3,75% décembre 2016	12/12/2016	FR0010697292	15 000	100 000	1 500,0	EUR
CRH 3,50% avril 2017	25/04/2017	FR0010261495	4 870 000 000	1	4 870,0	EUR
CRH 1,125% septembre 2017	21/09/2017	CH0184777255	40 000	5 000	200,0	CHF
CRH 4,50% octobre 2017	25/10/2017	FR0010591578	2 415 000 000	1	2 415,0	EUR
CRH 4,00% avril 2018	25/04/2018	FR0010345181	4 040 000 000	1	4 040,0	EUR
CRH 1,625% mars 2019	05/03/2019	CH0148606079	55 000	5 000	275,0	CHF
CRH 5,00% avril 2019	08/04/2019	FR0010744904	2 905 000 000	1	2 905,0	EUR
CRH 3,75% février 2020	19/02/2020	FR0010857672	2 000 000 000	1	2 000,0	EUR
CRH 3,50% juin 2020	22/06/2020	FR0010910240	2 100 000 000	1	2 100,0	EUR
CRH 3,90% janvier 2021	18/01/2021	FR0010989889	1 900 000 000	1	1 900,0	EUR
CRH 2,50% mars 2021	29/03/2021	CH0125062262	105 000	5 000	525,0	CHF
CRH 3,60% septembre 2021	13/09/2021	FR0011108976	1 500 000 000	1	1 500,0	EUR
CRH 4,00% janvier 2022	19/01/2022	FR0011057306	2 100 000 000	1	2 100,0	EUR
CRH 1,875% mai 2022	23/05/2022	СН0184777271	35 000	5 000	175,0	CHF
CRH 4,00% juin 2022	17/06/2022	FR0011178946	2 000 000 000	1	2 000,0	EUR
CRH 3,30% septembre 2022	23/09/2022	FR0010945451	2 000 000 000	1	2 000,0	EUR
CRH 4,30% février 2023	24/02/2023	FR0011011188	2 900 000 000	1	2 900,0	EUR
CRH 3,90% octobre 2023	20/10/2023	FR0011133008	1 400 000 000	1	1 400,0	EUR
CRH 2,375% mars 2024	05/03/2024	CH0148606137	70 000 000	5 000	350,0	CHF
CRH 3,60% mars 2024	08/03/2024	FR0011213453	2 500 000 000	1	2 500,0	EUR
TP_4.1	•				52 050,0	EUR
Total					2 050,0	CHF

CHAPITRE 5 – APERÇU DES ACTIVITÉS

5.2. REFINANCEMENTS

Évolution du montant des prêts accordés et des encours éligibles aux refinancements de la CRH et situation des refinancements des crédits à l'habitat en France

5.2.1. Évolution du montant des prêts accordés

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des prêts accordés par la CRH en 2011 et au cours des trois derniers exercices.

En milliards d'€	2009	2010	2011	2012*
Montant des prêts accordés	5,1	9,2	12,1	5,3

^{*} Chiffre arrêté au 30 juin 2012.

5.2.2. Évolution des encours de prêts

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des encours de prêts de la CRH depuis le 31 décembre 2009.

En millions d'€

Établissements de crédit emprunteurs	Au 31/12/09	Au 31/12/10	Au 31/12/11	Au 30/06/12	Au 30/06/12 (en %)
Crédit Agricole SA	10 913	10 421	11 987	14 357	26,7
Banque Fédérative du Crédit Mutuel *	6 872	7 850	10 856	12 369	23,0
Société Générale	3 496	3 592	5 932	6 552	12,2
Crédit Lyonnais	4 830	5 713	5 878	5 878	10,9
BNP Paribas	3 432	3 856	4 839	5 209	9,7
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	4 932	4 614	3 225	3 205	6,0
ВРСЕ	1 878	1 995	2 726	3 053	5,7
Crédit Mutuel Arkéa	2 135	2 085	1 860	2 010	3,7
Crédit du Nord	825	825	745	745	1,4
GE Money Bank	159	261	261	261	0,5
Autres emprunteurs	170	130	60	60	0,2
Ensemble des emprunteurs	39 642	41 342	48 369	53 699	100,0

^{*} Au 1^{er} janvier 2012, une fédération de Crédit Mutuel ayant donné mandat à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel de mobiliser à la CRH a rejoint la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et donné mandat à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel de mobiliser à la CRH.

5.2.4. Situation des refinancements des crédits à l'habitat aux ménages en France

Le tableau ci-après reprend quelques chiffres globaux :

Situation au 31 décembre 2011

En milliards d'€

Emplois des Institutions financières monétaires		Ressources des Institutions finan monétaires	cières
Crédits à l'habitat aux ménages	843,2	Ressources réglementées (hors livrets A et bleus)	555,6
		Covered bonds - dont CRH 48,4	281,1
Autres emplois	7 555,5	Autres ressources - dont capital et réserves 498,3 - dont dépôts non réglementés 1 008,7	7 562,0
Total emplois	8 398,7	Total ressources	8 398,7

Source : Ce document est dorénavant établi à partir des chiffres publiés par la Banque de France (Bulletin du 1^{er} trimestre 2012 n° 187 de la Banque de France - Statistiques). Il n'est pas parfaitement comparable au document publié précédemment.

Après la transformation de la Commission bancaire en l'Autorité de contrôle prudentiel, le rapport de cette autorité comporte, à ce jour, des données qui ne sont pas parfaitement identiques à celles antérieurement utilisées pour confectionner ce tableau.

CHAPITRE 9 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

9.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

9.1.0. Présidents d'honneur

- Monsieur Georges PLESCOFF (†)
- Monsieur Claude PIERRE-BROSSOLETTE

9.1.1. Conseil d'administration

- Monsieur Henry RAYMOND

Nomination le 13 mars 2007 Première nomination en qualité d'administrateur le 13/03/2007 pour 6 ans.

- Banque Fédérative du Crédit Mutuel

représentée par Monsieur Jean-François TAURAND Responsable de la Gestion de Bilan 6 avenue de Provence - 75009 PARIS Première nomination par cooptation de la Compagnie Financière de CIC et de l'UE par le conseil d'administration réuni le 17/10/1995, confirmée le 27/02/1996 pour le CIC Mandat confirmé le 04/03/2008 pour 5 ans soit la durée restante du mandat de CIC démissionnaire.

- **BNP Paribas** Administrateur

représentée par Madame Valérie BRUNERIE Responsable Financement à moyen et long terme et Titrisation 3 rue d'Antin - 75002 PARIS Première nomination de la Banque Nationale de Paris le 21/10/1985, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

- **BPCE** Administrateur

représentée par Monsieur Roland CHARBONNEL Directeur des Émissions et de la Communication Financière 50 avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS Première nomination de la Caisse Centrale des Banques Populaires le 21/10/1985,mandat confirmé le 02/03/10 pour 5 ans, soit la durée restante du mandat de la Banque Fédérale des Banques Populaires démissionnaire.

- Caisse Centrale du Crédit Mutuel

représentée par Madame Sophie OLIVIER Responsable du Marché des Particuliers 88/90 rue Cardinet - 75017 PARIS Première nomination le 10/04/1990, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009. Administrateur

Président

Directeur Général

Administrateur

- Crédit Agricole SA

Administrateur

représenté par Madame Nadine FEDON Responsable du Refinancement Groupe

12 place des États Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX

Première nomination de la Caisse Nationale de Crédit Agricole le 12/05/1987, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

- Crédit Lyonnais

Administrateur

représenté par Monsieur Christian LARRICQ-FOURCADE

Responsable de Gestion de Bilan

10 avenue de Paris - 94800 VILLEJUIF

Première nomination le 19/04/1988,

mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

- GE Money Bank

Administrateur

représenté par Monsieur François KLIBER

Directeur Général

Tour Europlaza - La Défense 4

20 avenue André Prothin - 92063 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Première nomination de la BFIM Sovac le 21/10/1985,

mandat renouvelé pour 6 ans le 13/03/2007.

- Société Générale

Administrateur

représentée par Monsieur Vincent ROBILLARD

Responsable du Funding du Groupe

17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Première nomination le 21/10/1985,

mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

9.1.2. Direction

- Monsieur Henry RAYMOND

Président Directeur Général

élisant domicile au siège de la société.

- Monsieur Alain CHÉNEAU

élisant domicile au siège de la société.

Secrétaire Général

9.1.3. Comité des rémunérations

- Madame Sophie OLIVIER

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

- Madame Nadine FEDON

Crédit Agricole SA

- Monsieur Vincent ROBILLARD

Société Générale

9.1.4. Comité d'audit

- Monsieur Christian LARRICO-FOURCADE (Président) Crédit Lyonnais

- Monsieur Jean-François TAURAND

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Monsieur François KLIBER

GE Money Bank

9.1.5. Autres fonctions occupées par les mandataires sociaux en 2012

Monsieur Henry RAYMOND	- Directeur Général de la Société de Financement de l'Économie Française
Monsieur Jean-François TAURAND	- Aucun autre mandat social
Madame Valérie BRUNERIE	 Administrateur de la Société de Financement de l'Économie Française
	 Administrateur et Président Directeur Général de BNP Paribas Home Loan SFH
	 Administrateur et Directeur Général Délégué de BNP Paribas Sector SCF
Monsieur Roland CHARBONNEL	 Administrateur de la Société de Financement de l'Économie Française
	 Administrateur et Directeur Général GCE Covered Bonds
	 Représentant permanent de BPCE Administrateur personne morale de Eurotitrisation
	 Membre du Conseil de surveillance de Banques Populaires Covered Bonds
	- Directeur Général de BPCE SFH
	 Représentant permanent de BPCE Administrateur personne morale de la Compagnie de Financement Foncier
Madame Sophie OLIVIER	- Aucun autre mandat social
Madame Nadine FEDON	 Administrateur de la Société de Financement de l'Économie Française
	 Administrateur et Directeur Général de Crédit Agricole Home Loan SFH (ex CACB)
	- Directeur Général de GFER
	- Président de GPF
	 Administrateur et Directeur Général de Crédit Agricole Export Credit Agencies SCF (ex Sigma 22)
Monsieur Christian LARRICQ-FOURCADE	- Aucun autre mandat social
Monsieur François KLIBER	- Directeur Général de GE Money Bank
	- Président de CAMUFI
	- Gérant d'ALCOR et Cie
	- Cogérant de GE SCF

Monsieur Vincent ROBILLARD

- Administrateur de la Société de Financement de l'Économie Française
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Société Générale SCF
- Administrateur et Directeur Général Délégué de Société Générale SFH

CHAPITRE 10 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

10.1. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES OU GROUPES D'ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2012

Groupes d'actionnaires	Nombre d'actions	Soit en %	Nombre de droits de vote	Soit en %
Crédit Agricole	7 258 667	36,94	2 127	30,22
Crédit Mutuel	6 476 873	32,96	2 104	29,89
Société Générale	2 712 925	13,80	1 177	16,72
BNP Paribas	1 966 129	10,00	1 000	14,21
ВРСЕ	1 127 887	5,74	574	8,15
Autres actionnaires	110 112	0,56	57	0,81
Total	19 652 593	100,00	7 039	100,00

CHAPITRE 11 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

11.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

BILAN

ACTIF	30/06/12	30/06/11	31/12/11
CAISSE, BANQUES CENTRALES	1	1	2
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	300 459	278 220	296 243
- Comptes à vue - Comptes à terme - Intérêts courus	63 353 235 952 1 154	70 119 207 414 687	74 205 221 045 993
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	54 717 794	43 861 812	49 278 216
Titres d'investissementTitres de placementIntérêts courus	53 590 114 180 000 947 680	42 991 329 110 000 760 483	48 243 718 140 000 894 498
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4	4	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41	49	44
 Mobilier de bureau Agencements Matériel divers Matériel bureautique	2 27 6 6	2 31 8 8	2 28 7 7
AUTRES ACTIFS	412	305	200
COMPTES DE RÉGULARISATION	331	301	107
TOTAL	55 019 042	44 140 692	49 574 816

BILAN

PASSIF	30/06/12	30/06/11	31/12/11
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	54 537 023	43 751 139	49 137 085
- Emprunts obligataires - Intérêts courus	53 590 114 946 909	42 991 329 759 810	48 243 718 893 367
AUTRES PASSIFS	289	299	401
COMPTES DE RÉGULARISATION	819	314	312
PROVISIONS	182	159	170
DETTES SUBORDONNÉES	165 945	178 385	122 108
- Emprunts subordonnés - Intérêts courus	164 608 1 337	177 018 1 367	118 981 3 127
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	2 662	2 576	2 662
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	312 122	207 820	312 078
 Capital souscrit Prime d'émission Réserve légale Report à nouveau Résultat de l'exercice 	299 702 8 209 3 086 99 1 026	199 928 4 415 3 036 152 289	299 702 8 209 3 036 152 979
TOTAL	55 019 042	44 140 692	49 574 816

HORS BILAN

ENGAGEMENTS REÇUS	30/06/12	30/06/11	31/12/11
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 684 950	2 150 919	2 418 430
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	0	0

COMPTE DE RÉSULTAT

	30/06/12	30/06/11	31/12/11
+ Intérêts et produits assimilés	1 006 268	874 439	1 785 162
- sur opérations avec les établissements de crédit	110	206	500
. comptes à vue . comptes et prêts à terme	119 2 236	296 1 742	599 4 130
. titres reçus en pension livrée	0	1 251	1 251
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	1.024	901	2.275
. titres de placement . titres d'investissement	1 834 1 002 079	891 870 259	2 275 1 776 907
	-1 028 712	- 872 875	-1 781 449
- Intérêts et charges assimilées - sur opérations avec les établissements de crédit	-1 020 712	-012 013	-1 701 449
. emprunts subordonnés	-1 337	-1 367	-3 127
. avances du § 5.3 du règlement intérieur	0	-1 249	-1 248
 sur obligations et autres titres à revenu fixe intérêts courus 	-1 002 079	-870 259	-1 776 907
. frais d'émission et de gestion	-25 296	0	-167
+/- Écarts de change	0	0	0
- Commissions (charges)	-1	-2	-4
+/- Autres produits ou charges d'exploitation bancaire	25 377	80	323
PRODUIT NET BANCAIRE	2 932	1 642	4 032
- Charges générales d'exploitation	-1 340	-1 195	-2 383
- Frais de personnel	-686	-684	-1 280
- Autres frais administratifs . impôts et taxes	-293	-188	-453
. services extérieurs	-361	-323	-650
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur			
immobilisations incorporelles et corporelles	-6	-7	-13
+ Autres produits d'exploitation	15	0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 601	440	1 636
+/- Coût du risque	0	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 601	440	1 636
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 601	440	1 636
+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
- Impôt sur les sociétés	-575	-151	-571
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions			
réglementées	0	0	-86
RÉSULTAT NET	1 026	289	979

TABLEAU DES FLUX DE TRI	ÉSORERIE N	NETTE	
en milliers d'€	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation Résultat net avant impôts	1 601	440	1 550
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotations nettes aux amortissements	6	7	13
Dotations nettes aux provisions	12	12	109
Autres éléments non monétaires	-1882	-622	717
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-1 864	-603	839
Variations des opérations avec les établissements de crédit :			
Augmentation des dépôts à terme	-89 908	-215 857	-389 487
Dépôts à terme arrivés à échéance	35 000	200 000	330 000
Variations des actifs et passifs non financiers :			
Autres actifs	59	48	121
Autres passifs	-111	109	74
Impôts versés	-272	-33	-435
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-55 232	-15 733	-59 727
Flux net de trésorerie absorbée par l'activité	00 202	10.00	00 121
opérationnelle (A)	-55 49 5	-15 896	-57 338
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-2	-4	-7
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et financières	0	0	-1
Trésorerie nette absorbée par les opérations d'investissement (B)	-2	-4	-8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			
Produit d'émission d'emprunts obligataires	5366780	6 747 597	12 018 523
Remboursement d'emprunts obligataires	0	-5 106 131	-5 106 131
Acquisition de titres d'investissement (billets de	5 266 700	6 7 4 7 5 0 7	12 010 522
mobilisation)	-5 366 780	-6 747 597	-12 018 523
Titres d'investissement arrivés à échéance	0	5 106 131	5 106 131
Produit d'émission d'emprunts subordonnés	60 335	73 332	118 864
Remboursement d'emprunts subordonnés	-14 708	-58 747	-58 746
Dividendes versés	-983	0	
Trésorerie nette générée par les opérations de financement (C)	44 644	14 585	60 118
Effet des fluctuations des taux de change (D)	0	0	0
Variation nette de la trésorerie (A + B + C + D)	-10 853	-1 315	2 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	74 207	71 435	71 435
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	63 354	70 120	71 433 74 207
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-10 853	-1 315	2 772

ANNEXE

PRÉSENTATION DES COMPTES PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NOTE 1 - Présentation des comptes

Les comptes de la CRH ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions réglementaires applicables aux entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière en France.

Les états financiers de synthèse au 30 juin 2012 ont été établis conformément au règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

NOTE 2 - Principes comptables et méthode d'évaluation

A – Opérations en devises

Les opérations en devises de la CRH sont comptabilisées conformément au règlement n° 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

La CRH ne prend pas de position de change.

La CRH réalise des opérations de refinancement de billets de mobilisation en francs suisses (CHF) garantis par des prêts à l'habitat en CHF, en émettant des obligations en CHF pour un même montant.

Ces opérations sont parfaitement adossées, les écarts de conversion sur les billets de mobilisation sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts constatés sur les obligations.

B - Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés dans un compte "Dettes représentées par un titre" pour leur prix d'émission. Lorsque le prix d'émission est différent du prix de remboursement, l'étalement de la différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

L'amortissement actuariel est un amortissement non linéaire calculé sur la base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux d'actualisation qui permet de rendre égale la valeur comptable de l'instrument financier et la somme actualisée des flux de trésorerie qu'il engendrera jusqu'à son échéance.

Une annuité d'amortissement actuariel est égale à la différence entre le flux de la période calculé au taux nominal et le flux actuariel calculé en appliquant le TIE au prix amorti actuariel obtenu à l'issue de la précédente période de calcul.

Pour les emprunts obligataires en CHF, à chaque daté d'arrêté comptable :

- Les prix d'émission des emprunts, corrigés des amortissements actuariels des primes d'émission, sont évalués au cours historique du CHF du jour de règlement de chacune des émissions.
- Les charges d'intérêts courues de ces emprunts sont évaluées au cours au comptant du CHF et comptabilisées au compte de résultat.
- Les échéances (intérêt, remboursement) sont comptabilisées au cours du jour de chacun des règlements. Un gain ou une perte de change technique est alors constaté au compte de résultat.

À chaque emprunt obligataire émis sont rattachés des frais spécifiques. Parmi eux, sont distingués ceux générés par chaque émission nouvelle (commissions d'émission, redevance AMF, frais d'admission à la cote, frais de publicité) et ceux relatifs à la gestion de l'encours obligataire (service financier, service des titres, abonnement annuel de cotation à Nyse Euronext).

Quelle que soit leur nature, ces frais sont refacturés aux emprunteurs. Les premiers leur sont imputés au prorata de la part prise dans l'émission nouvelle et réglés sans délai. Les autres, payés annuellement, sont ventilés en fonction de leur part dans chaque gisement obligataire.

C - Opérations sur titres

La dénomination «Opérations sur titres» s'applique aux valeurs mobilières, aux bons du Trésor et autres titres de créances négociables, aux instruments du marché interbancaire et, d'une manière générale, à toutes les créances représentées par un titre négociable sur un marché.

Les titres sont classés dans les comptes annuels en fonction de la nature des revenus, fixes ou variables, alors que la classification comptable se fonde sur l'intention qui a présidé à leur acquisition ou à leur reclassement.

Le portefeuille titres détenu par la CRH est composé pour l'essentiel, de titres à revenu fixe : les billets de mobilisation souscrits par ses actionnaires. Accessoirement, la CRH peut détenir des titres de créances négociables correspondant à des opérations de placement de trésorerie pour des durées ne dépassant généralement pas deux ans.

Les billets de mobilisation sont comptabilisés en titres d'investissement. En effet, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ils sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et font l'objet d'un financement adossé et affecté (les emprunts obligataires). L'équivalence en durée et en taux est totale. De ce fait, les billets sont enregistrés à l'actif pour leur prix d'acquisition. Ce prix est égal au prix d'émission des obligations correspondantes inscrites au passif.

Lorsque le prix d'acquisition est différent du prix de remboursement, l'étalement de la différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle, rigoureusement dans les mêmes conditions que pour les emprunts obligataires.

Pour les billets de mobilisation en CHF, à chaque date d'arrêté comptable :

- Le prix d'acquisition des billets, corrigé de l'étalement actuariel, est évalué au cours historique du CHF du jour d'acquisition.
- Les produits d'intérêts courus sur ces billets sont évalués au cours au comptant du CHF et comptabilisés au compte de résultat.
- Les échéances (intérêt, remboursement) sont comptabilisées au cours du jour de chacun des règlements. Un gain ou une perte de change technique est alors constatée au compte de résultat.

Les cessions de titres d'investissement concernent uniquement des remboursements anticipés de billets de mobilisation, par livraison des obligations connexes par les actionnaires concernés ou par le rachat des obligations connexes par la CRH dans le cadre d'une offre publique d'échange. Dans le cas d'une offre publique d'échange, en contrepartie de ces cessions, la CRH acquiert de nouveaux billets de mobilisation adossés aux obligations connexes émises lors de l'offre publique d'échange. La CRH n'a pas procédé à de telles opérations au cours des trois dernières années.

Ces cessions sont sans incidence sur les résultats de la CRH.

Les titres de créances négociables sont comptabilisés en titres de placement.

D - Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ces fonds sont dotés, à la discrétion des dirigeants, au moyen d'une provision réglementée pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de prêts de la CRH.

Ils peuvent être repris pour couvrir la concrétisation de ces risques au cours d'un exercice.

E - Participations et autres titres détenus à long terme

Conformément aux dispositions de l'article L. 312 4 du Code monétaire et financier, la CRH adhère au Fonds de Garantie des Dépôts. Le certificat d'association correspondant est comptabilisé en participations et autres titres détenus à long terme.

F – Immobilisations

Dans le cadre des dispositions comptables en matière d'immobilisations (règlements nos 2002-10 et 2003-12 du Comité de la Réglementation Comptable), les immobilisations figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les plans d'amortissement sont calculés à partir des taux admis par l'administration fiscale.

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels qui sont amortis linéairement sur 12 mois.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue de leur utilisation :

- mobilier de bureau	10 ans	mode linéaire
- aménagements, installation	5 à 15 ans	mode linéaire
- matériel de bureau	5 à 10 ans	mode linéaire et dégressif fiscal
- matériel informatique	3 ans	mode dégressif fiscal

G – Indemnités de départ à la retraite

Les pensions de retraite perçues par les salariés de la CRH à l'issue de leur vie professionnelle sont servies par la Sécurité Sociale et pour la part complémentaire, par des organismes tiers qui opèrent la répartition des cotisations.

La part patronale de ces cotisations est comptabilisée en charges au fur et à mesure de leur appel, dans chaque exercice concerné. En outre, la CRH verse aux salariés partant à la retraite, une indemnité de fin de carrière dont le montant est fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

Chaque année, le montant de l'engagement de la CRH, calculé conformément aux dispositions de la Convention collective des sociétés financières, est réactualisé.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 3- Les billets de mobilisation et les emprunts obligataires

Les billets de mobilisation représentent les titres de créances de la CRH correspondant à ses opérations de prêts. Les emprunts obligataires correspondent à ses opérations d'emprunts.

Le regroupement tant à l'actif qu'au passif des différents postes du bilan concernant ces opérations, permet de constater leur parfait adossement et l'équivalence de leur montant.

En milliers d'€

	Au 30	/06/12	Au 30/06/11		Au 31	/12/11
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES - obligations et autres titres à revenus fixes						
. billets de mobilisation (*) . intérêts courus non-échus sur les billets de mobilisation	53 590 114 946 909		42 991 329 759 810		48 243 718 893 367	
- dettes représentées par un titre . emprunts obligataires (*) . intérêts courus non échus sur les emprunts		53 590 114		42 991 329		48 243 718
obligataires		946 909		759 810		893 367
TOTAL	54 537 023	54 537 023	43 751 139	43 751 139	49 137 085	49 137 085

(*) montants en valeur nominale :

En milliers d'€

	Au 30/06/12		Au 30/06/11		Au 31	/12/11
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES - obligations et autres titres à revenus fixes . billets de mobilisation - dettes représentées par un titre . emprunts obligataires	52 050 000	52 050 000	42 350 000	42 350 000	47 550 000	47 550 000
TOTAL	52 050 000	52 050 000	42 350 000	42 350 000	47 550 000	47 550 000

En milliers de CHF

	Au 30	Au 30/06/12		Au 30/06/11		/12/11
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES						
- obligations et autres titres à revenus fixes						
. billets de mobilisation	2 050 000		875 000		1 050 000	
 dettes représentées par un titre 						
. emprunts obligataires		2 050 000		875 000		1 050 000
TOTAL	2 050 000	2 050 000	875 000	875 000	1 050 000	1 050 000

NOTE 4 - Ventilation des créances et des dettes selon leur durée restant à courir

En milliers d'€

CRÉANCES	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11
Établissements de crédit dépôts à terme			
- moins de trois mois	17 141	18 603	12 234
- de trois mois à un an	103 811	3 811	38 811
- de un à cinq ans	115 000	185 000	170 000
TOTAL	235 952	207 414	221 045
Titres de créances négociables			
- moins de trois mois	0	0	0
- de trois mois à un an	120 000	50 000	0
- de un à cinq ans	60 000	60 000	140 000
TOTAL	180 000	110 000	140 000
Billets de mobilisation			
- moins de trois mois	0	0	0
- de trois mois à un an	0	0	0
- de un an à cinq ans	22 683 550	16 512 568	17 963 913
- plus de cinq ans	30 906 564	26 478 761	30 279 805
TOTAL	53 590 114	42 991 329	48 243 718

DETTES	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11
Emprunts obligataires			
- moins de trois mois	0	0	0
- de trois mois à un an	0	0	0
- de un an à cinq ans	22 683 550	16 512 568	17 963 913
- plus de cinq ans	30 906 564	26 478 761	30 279 805
TOTAL	53 590 114	42 991 329	48 243 718

NOTE 5 - Autres actifs, autres passifs, comptes de régularisation

En milliers d'€

ACTIF	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11
Débiteurs divers	412	305	200
État – impôt sur les sociétés	272	33	0
Etat – CVAE	0	0	0
Etat – TVA déductible	6	0	33
Frais refacturés aux emprunteurs	36	0	111
Frais avancés pour le compte des emprunteurs	İ	138	0
Dépôts de garantie auprès du Fonds de Garantie	İ		
des Dépôts	20	19	20
Autres dépôts de garantie et divers	78	115	36
Autres charges payées d'avance	331	301	107
TOTAL	743	606	307

PASSIF	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11
Créditeurs divers	289	299	401
État – impôt sur les sociétés	0	0	135
État – TVA à reverser	0	0	32
État – TVA collectée	6	0	18
Organismes sociaux et taxe sur les salaires	153	149	131
Divers créditeurs	130	150	85
Charges à payer	819	314	312
Personnel et charges connexes	139	122	159
Impôt sur les sociétés estimé au 30/06	575	151	0
Autres charges à payer	105	41	153
TOTAL	1 108	613	713

NOTE 6 – Provisions

En milliers d'€

	Solde	+Dotations	Solde au	+Dotations	Solde au
	au 30/06/11	-Reprises	31/12/11	-Reprises	30/06/12
Provision pour indemnités de départ en retraite (note 16)	159	11	170	12	182

NOTE 7 - Fonds propres et fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'€

	Solde au 30/06/11	+Augmentation -Diminution	Solde au 31/12/11	+Augmentation -Diminution	Solde au 30/06/12
Capital souscrit Prime d'émission Réserve légale Report à nouveau Fonds pour risques bancaires généraux	199 928 4 415 3 036 152 2 576	99 774 3 794 0 0	299 702 8 209 3 036 152 2 662	0 0 50 -53	299 702 8 209 3 086 99 2 662
TOTAL	210 107	103 654	313 761	-3	313 758

L'évolution des fonds propres reprise dans ce tableau résulte de l'affectation du résultat de l'exercice 2011 et de la dotation aux fonds pour risques bancaires généraux de l'exercice 2011.

Le capital de la CRH est entièrement souscrit. La valeur nominale de l'action est de 15,25 euros. Le nombre total d'actions émises s'établit à 19 652 593.

NOTE 8 - Les emprunts subordonnés

Conformément aux statuts, les actionnaires sont tenus d'apporter à la société les fonds propres nécessaires au respect de la réglementation bancaire.

Dans le calcul du ratio de solvabilité, les fonds propres sont constitués des fonds propres de base (note 7) et des fonds propres complémentaires que sont les emprunts subordonnés contractés auprès des actionnaires au prorata de leurs encours.

Le cas échéant, ces emprunts subordonnés doivent permettre à la CRH de faire face à la survenance de pertes et de poursuivre alors son activité dans le respect de la réglementation bancaire.

Leur remboursement doit s'effectuer au fur et à mesure de l'amortissement des risques correspondants, dans la mesure où il ne remet pas en cause le respect des ratios prudentiels. En cas de liquidation de la CRH, il n'interviendrait qu'après désintéressement complet de tous les autres créanciers.

Leur rémunération se compose d'une partie fixe et d'une partie variable dont le montant est fonction des résultats de l'exercice écoulé. Cette rémunération n'est versée que dans la mesure où les résultats de l'exercice restent positifs après son imputation.

Compte tenu de ces dispositions, les fonds provenant de ces emprunts sont admis par la Commission Bancaire dans la catégorie des fonds propres complémentaires, définie à l'article 4 c du règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Le tableau ci-dessous retrace les variations globales des emprunts subordonnés depuis le 30 juin 2011 :

Libellé	Montant
Situation au 30 juin 2011	177 018
Augmentation	
- versements consécutifs aux acquisitions de billets de mobilisation	45 532
Diminution	
- incorporation aux fonds propres de base	-103 569
Situation au 31 décembre 2011	118 981
Augmentation	
- versements consécutifs aux acquisitions de billets de mobilisation	45 713
Diminution	
- remboursements consécutifs à la dotation 2011 au fonds pour risques bancaires généraux	-86
Situation au 30 juin 2012	164 608

INFORMATIONS SI/R LES POSTES DI/HORS BILAN

NOTE 9 - Engagements de financement recus d'établissements de crédit

Conformément aux statuts, les établissements de crédit actionnaires sont tenus de fournir à la CRH les avances de trésorerie nécessaires à son fonctionnement dans la limite de 5% de l'encours. Les dispositions du règlement intérieur, approuvé le 27 février 1996 par l'assemblée générale des actionnaires, formalisent cet engagement.

Au 30 juin 2012, le montant de l'engagement reçu s'élève à 2 684 950 210,00 euros.

NOTE 10 - Engagements de garanties reçus d'établissements de crédit

Au 30 juin 2012, la CRH ne détient plus de billets de mobilisation ayant reçu l'aval en capital et intérêts d'un établissement de crédit.

NOTE 11 - Autres garanties reçues

Chaque billet de mobilisation est garanti en capital et intérêts par le nantissement d'un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au Logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente, soit par un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation dont relève l'établissement de crédit émetteur du billet.

Au 30 juin 2012, le montant estimé du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 75,7 milliards d'euros.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 12 - Produits et charges d'exploitation bancaire

A - Analyse du résultat des opérations de prêts et d'emprunts

Il est rappelé que la CRH prête dans les mêmes conditions de taux et de durée les capitaux qu'elle emprunte sur le marché financier. Elle ne prélève donc pas de marge sur ses opérations.

Pour faciliter l'analyse de ses résultats, il convient donc de regrouper les produits et les charges concernant les opérations de prêts et d'emprunts afin d'observer l'équivalence de leur montant.

En milliers d'€

	Au 30/06/12		Au 30/06/11		Au 31/12/11	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts						
Sur emprunts obligataires Sur billets de mobilisation	1 002 079	1 002 079	870 259	870 259	1 776 907	1 776 907
Écarts de change *						
Sur emprunts obligataires Sur billets de mobilisation	912	912	0	0	329	329
Frais d'émission et de gestion **						
Sur emprunts obligataires	25 296		0		167	
Sur billets de mobilisation		25 296		0		167
TOTAL	1 028 287	1 028 287	870 259	870 259	1 777 403	1 777 403

^{*} Les écarts de change correspondent à un solde technique entre les gains et les pertes de change constatés lors des échéances contractuelles des opérations en CHF.

Ces flux n'ont aucune incidence sur les résultats de la CRH.

B - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Pour le premier semestre 2012, les autres produits d'exploitation bancaire sont constitués des intérêts des placements des fonds propres sur le marché monétaire en dépôts à vue, en dépôts à terme et en titres de créances négociables à taux fixe d'une durée généralement inférieure à 24 mois ou à taux révisable de maturité ne dépassant pas trois ans. Leur évolution d'un exercice à l'autre dépend étroitement du niveau moyen des taux sur ce marché. Ainsi ces produits représentent un taux de rendement de 1,82% de l'encours moyen des capitaux placés au cours du premier semestre 2012 (1,50% pour le premier semestre 2011, 1,74% pour l'année entière 2011).

^{**} Depuis 2011, les frais d'émission et de gestion des emprunts obligataires sont refacturés aux emprunteurs d'où leur comptabilisation au compte de résultat alors qu'auparavant ceux-ci transitaient par des comptes de tiers au bilan.

Les autres charges d'exploitation bancaire sont constituées des intérêts servis aux actionnaires en rémunération des emprunts subordonnés contractés par la CRH. Conformément aux dispositions du contrat, cette rémunération se décompose en deux fractions :

- . une rémunération fixe calculée chaque trimestre au taux moyen trimestriel du marché interbancaire au jour le jour réduit de 5%, sans toutefois pouvoir être inférieure à 1%; celle-ci s'élève à 746 595,10 euros au 30 juin 2012 (923 679,10 euros au 30 juin 2011, 1 821 880,72 euros au 31 décembre 2011),
- . une rémunération variable dont le montant fixé par le conseil d'administration en fonction des résultats de l'exercice écoulé s'élève à 589 932,57 euros au 30 juin 2012 (442 859,89 euros au 30 juin 2011, 1 304 766,11 euros au 31 décembre 2011).

Le taux moyen de rémunération des emprunts subordonnés s'établit ainsi à 1,82% au cours du premier semestre 2012. Il s'agit d'un taux estimé. Ce même taux était estimé à 1,50% pour le premier semestre 2011 pour s'établir définitivement à 1,74% pour l'année entière 2011.

En milliers d'€

	·		En miniers u C
	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11
Intérêts sur opérations de trésorerie	2 355	2 038	4 729
Produits courus sur titres de créances négociables	1 834	891	2 275
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0	1 251	1 251
Autres produits	81	80	160
A - Total des autres produits d'exploitation			
bancaire	4 270	4 260	8 415
Rémunération des emprunts subordonnés	1 337	1 367	3 127
Intérêts des avances du 5.3. du règlement intérieur	0	1 249	1 248
Divers intérêts et charges	0	0	7
Commissions sur opérations sur titres	1	2	1
B - Total des autres charges d'exploitation bancaire	1 338	2 618	4 383
PRODUIT NET BANCAIRE	2 932	1 642	4 032

Les autres produits correspondent au montant de la rémunération de la CRH dans le cadre de la convention signée avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) pour assurer le suivi et le contrôle du service de sa dette et de la gestion de ses garanties.

NOTE 13 - Autres produits et charges ordinaires d'exploitation

A – Charges ordinaires refacturées aux emprunteurs

La redevance AMF due au titre des émissions obligataires est refacturée aux emprunteurs. Depuis le 1^{er} janvier 2012, ces sommes sont comptabilisées au compte de résultat et non dans des comptes de tiers au bilan.

	Au 30/06/12 Charges Produits		Au 30/06/11		Au 31/12/11	
			Charges	Produits	Charges	Produits
Impôts et taxes (extrait) Redevance AMF Autres produits d'exploitation	15	15	0	0	0	0

B - Autres charges ordinaires

Les frais de gestion de la CRH s'élèvent globalement, après dotations aux amortissements, à 1,3 million d'euros au 30 juin 2012 (1,2 million d'euros au 30 juin 2011 et 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Rapportés à l'encours moyen des prêts accordés aux actionnaires, ils représentent un taux de charge annuel de 0,0052% au 30 juin 2012 (0,0055% au 30 juin 2011, 0,0053% au 31 décembre 2011).

Le détail des principaux postes est le suivant :

En milliers d'€

	En milliers				
	Au 30/06/12	Au 30/06/11	Au 31/12/11		
Traitements et salaires	422	423	787		
Charges de retraite (1)	56	54	106		
Autres charges sociales	149	148	279		
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	59	59	108		
Total des frais de personnel	686	684	1 280		
Impôts et taxes (extrait)	278	188	453		
Locations	105	106	214		
Autres services extérieurs et frais divers de gestion	256	217	436		
Total des autres frais administratifs	361	323	650		
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles Dotation aux amortissements des immobilisations	0	2	2		
corporelles	6	5	11		
Total des dotations aux amortissements	6	7	13		

⁽¹⁾ y compris la dotation pour indemnités de départ en retraite de 12 000 euros au 30 juin 2012.

NOTE 14 - Impôt sur les sociétés

L'impôt estimé au titre des résultats intérimaires au 30 juin 2012 majoré de la contribution exceptionnelle (loi de finance rectificative pour 2011), s'élève à 575 048 euros et porte uniquement sur des opérations ordinaires.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 - Effectifs

L'effectif salarié moyen est de neuf collaborateurs sur les six premiers mois de l'exercice.

NOTE 16 - Provision pour indemnités de départ en retraite

Le montant de la provision constituée en couverture des indemnités de départ en retraite prévues par la loi, qui s'élève à 182 000 euros, couvre l'intégralité de l'engagement de la CRH évalué au 30 juin 2012.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la CRH s'établit à 8,59% au 30 juin 2012. Il était de 8,67% au 30 juin 2011 et de 8,62% au 31 décembre 2011. Le calcul du ratio "Bâle II" est effectué en utilisant la méthode standard pour le risque de crédit et l'approche de base pour le risque opérationnel.

11.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières datées du 30 juin 2012 sont les dernières à avoir été vérifiées.

11.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

La CRH n'a pas publié d'informations trimestrielles ou semestrielles depuis la date des états financiers au 30 juin 2012.

11.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À la date de dépôt du présent document, aucune procédure judiciaire, gouvernementale, réglementaire, fiscale ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de la CRH n'est en cours.

11.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir une incidence significative non reflétée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2012 sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la CRH.

CHAPITRE 14 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les prospectus, les documents de référence (qui contiennent les statuts) et leurs actualisations peuvent être consultés sur le site internet de la CRH :

http://www.crh-bonds.com

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement et sans engagement en les demandant à la CRH,

par téléphone au 33 (0)1 42 89 49 10

par télécopie au 33 (0)1 42 89 29 67

par courriel adressé à crh@crh-bonds.com

ou par courrier à l'adresse suivante :

CRH Caisse de Refinancement de l'Habitat 35 rue La Boétie 75008 PARIS

L'acte constitutif de la société peut être consulté en version papier au siège social de la société.